



COMMUNIQUE

Le Directeur Général de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) a le plaisir d'informer les bénéficiaires de l'AMU-INAM ainsi que les prestataires de soins et de services de santé, qu'à partir du **01^{er} janvier 2025, les carnets de soins sont rendus gratuits dans toutes les délégations régionales, bureaux de liaison et au siège de l'INAM.**

Il informe également, qu'à compter de cette même date, de **nouvelles feuilles de soins INAM seront mises en circulation.** Ces feuilles de soins seront disponibles gratuitement et directement auprès de tous les prestataires de soins conventionnés AMU-INAM.

Les anciens carnets de soins resteront parallèlement en utilisation jusqu'à leur retrait définitif.

Pour toutes informations, veuillez contacter l'INAM au 8220 (centre d'appel) et 98 76 69 84 (WhatsApp).

Le Directeur Général remercie tous les partenaires et les invite à la bonne mise en œuvre de cette nouvelle disposition.

Fait à Lomé, le **17 DEC 2024**

Le Directeur Général,



Tchilabalo PILANTE